

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DECEMBRE 2024**

Objet : FORET PEDAGOGIQUE

Rapporteur : Rapporteurs : Madame Annie SAINSILY et Monsieur Jean-Christophe HILAIRE

DATE DE LA CONVOCATION 10-12-2024	L'an deux mille vingt-quatre, Le 16 décembre à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire
DATE D’AFFICHAGE 10-12-2024	Présents : M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Annie SAINSILY, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Odile GENOVA, Mme Elisabeth MORELLI, Mme Isabelle BOURGEONNIER, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, Mme Pierrette MAZERY, M. Stéphane TOUVET, Mme Elisabeth VERLY, Mme Catherine Le DANTEC, M. Hervé WIOLAND, Mme Juliette ESPINOS, Mme Françoise GAULIER, M. Christian GASQ , M. Rémy JOURDAN, M. Stéphane VIELLE.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29 PRESENTS : 22 VOTANTS : 27	Excusés représentés : Madame Karine LE BIHAN-ABRAMI donne pouvoir à Monsieur John COLLEEMALLAY M. Dejan STANKOVIC donne pouvoir à Madame Annie SAINSILY Monsieur Bruno GUILLON donne pouvoir à Madame Céleste MESSINA-DOMINIONI Mme Diane CHARLEMAGNE donne pouvoir à Madame Juliette ESPINOS Véronique HUYNH donne pouvoir à Madame Pierrette MAZERY
DATE DE LA PUBLICATION 19-12-2024	Absents : Madame Frédérique SARRAU Monsieur Frank MARQUET

Mme Elisabeth MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-2024-12-16-20-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

2024-12-16/20, FORET PEDAGOGIQUE

Vu l'article L214-5 du code forestier détaillant le suivi des aménagements publics des bois et forêts des collectivités territoriales,

Considérant que cette action s'inscrit dans le programme « dans 1000 communes, la forêt fait école », sous l'accompagnement de l'Union régionale des Collectivités forestières d'Ile-de-France,

Considérant que les forêts communales relèvent du régime forestier et que les actions proposées devront être compatibles et cohérentes avec les objectifs fixés par le document d'aménagement en vigueur,

Considérant que la collectivité propriétaire n'a aucune obligation d'accepter les actions qui lui seraient proposées par un tiers et qu'elle reste décisionnaire final,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Madame Annie SAINSILY et de Monsieur Jean-Christophe HILAIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

Autorise le principe de l'accueil d'une « Forêt Pédagogique » au sein du bois communal, sur le tènement communal forestier dit « des Arcades », dont les numéros du cadastre sont : N°AD226 – AD316 – AD283 – AD282 – AD296 – AD228 – AD227, l'ensemble boisé recouvrant au total 2.75 hectares,

Autorise la réalisation de visites de terrain et d'actions sylvicoles ponctuelles, en cohérence avec le document d'aménagement et sous l'accompagnement de l'Union régionale des Collectivités forestières d'Ile-de-France,

Décide de mettre à disposition d'un groupe d'enfant et de jeunes, sous l'encadrement d'animateurs de la ville, les parcelles N°AD226 – AD316 – AD283 – AD282 – AD296 – AD228 – AD227,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le : 20-12-2024
Rendu exécutoire le : 20-12-2024

La Secrétaire de séance

Mme Elisabeth MORELLI



Buc, le 19/12/2024

Le Maire
Stéphane GRASSET

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-2024-12-16-20-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

Encl.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-2024-12-16-20-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

Acte à classer

2024-12-16-20

1 En préparation **2** Pour signature **3** Prêt à transmettre **4** En attente retour
Préfecture **5** > AR reçu < **6** Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-12-20T08-19-27.00 (MI257960890)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20241219-2024-12-16-20-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : FORET PEDAGOGIQUE

Date de décision : 19/12/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2024-12-16-20 FORET PEDAGOGIQUE.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Demande de signature

Signé

Transmis

Accusé de réception

Date 19/12/24 à 18:29

Date 19/12/24 à 18:29

Date 20/12/24 à 08:19

Date 20/12/24 à 08:19

Date 20/12/24 à 10:10

Par [BOURAHLA Samira](#)

Par [BOURAHLA Samira](#)

Par [GRASSET Stéphane](#)

Par [GRASSET Stéphane](#)

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: vendredi 20 décembre 2024 10:10
À: Service Commande Publique
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2024-12-16-20

':: Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2024-12-16-20, télétransmis par Stéphane GRASSET.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20241219-2024-12-16-20-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 2024-12-16-20

Objet : FORET PEDAGOGIQUE

Date de décision : 19/12/2024

Date de transmission : 20/12/2024

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes / 8.8. Environnement

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>